

*Envoyez-moi vos
suggestions !*

***Projet
Educatif
de
Territoire***

Mairie de Belz – Service Education Jeunesse



Introduction

Le Projet Educatif De Territoire formalise une démarche permettant aux communes et aux EPCI volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il retranscrit la volonté politique des élus pour développer une dynamique autour d'un projet éducatif concerté, afin de renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les enfants et jeunes sur son territoire.

Le présent document permettra aux acteurs impliqués de disposer d'un élément de mémoire de leur travail et aux autres de découvrir ce long cheminement qu'est l'élaboration d'un projet éducatif de territoire.

Tout ceci n'étant que le début de l'aventure, puisqu'un **PEDT** est un objet vivant qui appartient à tous ceux qui l'ont construit ou qui participent à ses actions, chacun ayant le loisir de le conforter, de le bousculer bref de l'aider à grandir, comme le public auquel il s'adresse.

Sommaire

I- Porteur du projet	P 4
II- Le territoire concerné	P 4
2.1. La démographie	P 4
2.2. Les structures enfance jeunesse et les écoles	P 5
2.2.1. La petite enfance	P 5
2.3. Les publics	P 6
III- Intentions et objectifs	P 6
3.1 Des orientations politiques	P 6
3.2. Concertation avec les acteurs éducatifs et définition des bases du P.E.D.T.	P 7
3.3. Les acteurs	P 8
3.4. L'articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs	P 9
3.4.1. La Convention Territoriale Globale	P 9
3.4.2. Le Plan Mercredi	P 9
IV- Une organisation en cohérence avec les intentions éducatives de la collectivité	P 10
4.1. Les structures	P 12
V- Les modalités de suivi	P 14
Annexes	P 16

I- Porteur du projet

La commune de Belz, 34 rue du général De gaulle 56 550 BELZ, représentée par :

Monsieur Bruno GOASMAT, Maire de Belz

L'enfance et la jeunesse sont une priorité. La commune de Belz, de par ses services, assure une continuité éducative de 3 ans à 17 ans. Elle a la volonté d'accompagner les jeunes adultes dans leurs démarches en facilitant leur mise en relation avec les partenaires sociaux du territoire.

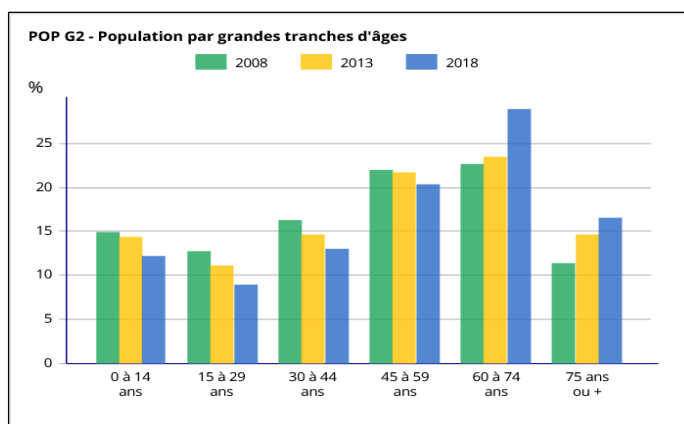
L'objectif à travers ce PEDT renouvelé est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs de l'enfance et de la jeunesse, en y incluant les jeunes jusqu'à 25 ans. En effet, il garantit un parcours éducatif cohérent et de qualité, participe à l'épanouissement, à la réussite de chaque enfant et de chaque jeune, et œuvre pour une égalité des chances et le bien vivre ensemble.

II- Le territoire concerné

2.1 La démographie

Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	3 456	100,0	3 580	100,0	3 735	100,0
0 à 14 ans	516	14,9	516	14,4	456	12,2
15 à 29 ans	444	12,8	399	11,1	333	8,9
30 à 44 ans	563	16,3	523	14,6	487	13,0
45 à 59 ans	759	22,0	777	21,7	759	20,3
60 à 74 ans	782	22,6	840	23,5	1 080	28,9
75 ans ou plus	392	11,4	526	14,7	619	16,6



- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Sans avoir une répartition par tranche d'âge, les derniers chiffres de l'INSEE au 01/01/2022 nous indiquent une population de 3821 habitants sur la commune.

Cette augmentation est liée notamment à la construction de programmes immobiliers incluant une part de logement locatifs aidés, soit individuels, soit collectifs, et favorisant l'installation de jeunes ménages. Plusieurs dispositifs d'accès à la propriété pour les jeunes ménages ou familles ayant de jeunes enfants sont également accessibles.

Pour exemple :

- Le Clos Pasco : 55 logements dont 10 en location
- Le Domaine de BELZ : 40 logements locatifs

Dans le cadre de la révision du PLU en cours et du PLH mené par AQTA pour les 10 prochaines années, un objectif de 45% de logements sociaux par programme est mis en place.

Cette politique ambitieuse permet déjà de mesurer l'impact de la venue de nouvelles familles sur la commune. Les effectifs des 2 écoles en baisse constante depuis plusieurs années, se stabilisent depuis 2 ans et même un début de courbe ascendante des effectifs. A la rentrée 2022, malgré le départ de plus de 40 CM2, l'effectif de l'école publique compte 2 élèves de plus et celui de l'école St Jean est resté stable.

Afin de proposer aux jeunes de la commune des activités correspondant à leurs attentes, une étude est actuellement en cours pour construire un nouvel équipement sportif et culturel dans un environnement de qualité et plus proche des écoles.

2.2 Les structures enfance jeunesse et les écoles.



2.2.1 La petite enfance

La compétence Petite Enfance est assurée par Auray Quiberon Terre Atlantique. La commune travaille en lien avec l'intercommunalité sur le développement de service d'accueils adaptés à la petite enfance.

Il existe sur la commune une crèche d'entreprise, un relais d'assistances maternelles, une association regroupant les assistantes maternelles « Les Petits Matelots »

Un projet pour développer une Maison d'Assistante Maternelle est en cours d'étude.

Un multi-accueil vient également d'ouvrir sur la commune voisine « Erdeven »

2.3 Les publics

La politique éducative de la ville de Belz s'adresse :

- A tous les enfants et jeunes du territoire de 2 ans et demi à 17 ans qui fréquentent ou non les différentes structures périscolaires et extrascolaires gérées par le service éducation jeunesse
- Aux jeunes de 18-25 ans pour les accompagner dans leurs différents projets.

Les accueils collectifs de mineurs sont des lieux privilégiés de rencontres, des espaces de découverte, de jeu, de création. Ils contribuent au travers du projet pédagogique, à l'éducation de la vie collective et au développement individuel de tous les enfants et de tous les jeunes notamment ceux porteurs de handicaps.

La commune a pour objectif de favoriser l'accès aux activités pour le plus grand nombre d'enfants et jeunes. A cette fin, la municipalité met en place une politique tarifaire basée sur le Quotient Familial. Elle applique également un tarif social, pour les familles de Belz les plus en difficulté, ce tarif correspond à 50% du tarif QF minimum.

Depuis la rentrée 2022, un tarif de restaurant scolaire à 1€ a été établi pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 901 €

La volonté de la municipalité est de développer et favoriser les échanges intergénérationnels au travers d'actions et de projets qui mettent au centre de chacun d'entre eux l'interconnaissance, la transmission de savoirs, de savoir-faire et de mémoire. Un bâtiment communal est en cours de réhabilitation pour accueillir l'association L'Outil en Mains BELZ Ria d'Etel et l'Espace jeunes. Cette nouvelle structure sera également adaptée pour mettre en place des actions ponctuelles ou pérennes en adéquation avec cette volonté d'échanges et de transmission (Gratis boutique, Repair café, etc...)

III- Intentions et Objectifs

3.1 Les Orientations Politiques

Les finalités de ce projet visent à la construction de l'autonomie de tous les enfants de 2 à 17 ans en tant que personnes, en tant qu'acteurs sociaux et politiques. Elles s'inscrivent dans une volonté de lutter contre les inégalités. Ces finalités reconnaissent chaque enfant comme acteur et auteur à part entière de ce processus qui favorisera l'expression et l'épanouissement de ses qualités et de ses talents.

- **Assurer la continuité et viser la réussite scolaire pour tous.**
- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et au respect de son environnement.**
- **Consolider pour tous les enfants et les jeunes une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement**

- **Accompagner, conseiller et orienter les jeunes sur les questions d'orientation, d'aide sociale et de projets collectifs ou personnels**
 - **Intégrer dans chaque projet la notion de développement durable et d'environnement afin de sensibiliser les jeunes générations aux enjeux liés à la préservation de leur cadre de vie.**
- **Favoriser le lien intergénérationnel : transmettre, partager, vivre ensemble.**
 - **Faciliter l'accès à la pratique sportive (Sport Santé)**
- **Participer activement à l'animation de la commune (Belzoween, carnaval, Marché de Noël, Apéro concert, ...)**

3.2 Concertation avec les acteurs éducatifs et définition des bases du Projet Educatif de Territoire.

La municipalité de Belz travaille aux côtés de tous les acteurs éducatifs dans une démarche de co-construction et co-animation du Projet Educatif de Territoire.

L'objectif de la mairie en partenariat avec les acteurs éducatifs (enseignants, personnels, associations de la commune) est de garantir une continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire et d'offrir à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité. L'organisation pédagogique doit leur permettre de construire leur parcours : l'offre éducative se veut riche et variée pour que l'enfant ait le choix de ses activités.

Ce qui ressort de ce travail collectif est **un ensemble d'objectifs généraux** issus des orientations éducatives précitées :

- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.
- Garantir une continuité éducative entre les projets de l'école et les activités périscolaires.
- Favoriser l'accessibilité de tous les enfants et tous les jeunes souhaitant participer aux accueils de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap.

- Proposer une offre diversifiée et de qualité :
 - Favoriser la création et l'expression des enfants et des jeunes.
 - Faire découvrir aux enfants et aux jeunes différentes cultures.
 - Aller à la découverte du patrimoine local et découvrir son environnement.
 - Faire découvrir aux enfants et aux jeunes des activités sportives.
 - Permettre aux enfants et aux jeunes d'expérimenter
 - Favoriser les temps éducatifs et ludiques.
- Permettre aux jeunes de s'impliquer et développer des projets qui leur tiennent à cœur.
- Favoriser les initiatives et l'implication des jeunes dans la vie locale.
- Développer des projets intergénérationnels sur le territoire pour favoriser la transmission de savoirs, savoir-faire et entretenir la mémoire collective.
- Sensibiliser les jeunes générations sur l'impact de nos pratiques vis-à-vis de l'environnement. Eduquer aux bons gestes pour préserver notre cadre de vie présent et futur.
- Mettre en place des passerelles entre les structures et les dispositifs afin de favoriser la continuité éducative quels que soient les différents âges de la vie.
- Accompagner la parentalité en renforçant le lien entre les enfants/jeunes, les structures et la famille.
 - Développer des outils de communication à destination des familles.
 - Organiser des temps d'échanges (présentation activités, temps conviviaux, forum d'informations)
 - Mettre en place des actions de prévention.
- Accompagner la professionnalisation des acteurs éducatifs
 - Favoriser et encourager la stabilité des équipes d'animation
 - Proposer des formations à tous les animateurs en lien avec les pratiques professionnelles
 - Organiser des temps d'échange sur les pratiques professionnelles
 - Positionner un référent 18-25 ans qui accompagne les projets et oriente les jeunes vers les partenaires sociaux éducatifs.

3.3 Les acteurs

Le PEDT doit mobiliser les partenaires éducatifs (les écoles, le mouvement associatif local, les intervenants professionnels) pour renforcer et enrichir le travail de l'équipe pédagogique du service éducation jeunesse sur certains parcours éducatifs.

Un des enjeux sur les années à venir sera de renforcer la mobilisation de chaque acteur du territoire afin de développer une dynamique sur les projets éducatifs à destination des 3-17 ans et apporter une cohérence dans le parcours éducatif de l'enfant et du jeune.

Articulation entre l'école et les temps périscolaire

L'accompagnement des 18 -25 ans devra également être pris en compte et travaillé avec les partenaires intercommunaux (Mission Locale / CCAS / PIJ / Communauté de Communes d'AQTA, etc.). La crise sanitaire a accentué les inégalités et la souffrance des jeunes, les propositions et évolutions des politiques sur les questions de la jeunesse passent par une mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux éducatifs du territoire autour des problématiques actuelles qui les concernent.

3.4 L'articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs

3.4.1 La Convention Territoriale Globale

Chaque commune du territoire est signataire, en partenariat avec l'intercommunalité, de la Convention Territoriale Globale.

Cette convention est signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental. Elle vise à élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions.

Il s'agit d'une convention qui porte sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale... Cette convention se veut ainsi plus large que le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) qu'il va remplacer à partir de janvier 2023.

3.4.2 Le Plan Mercredi

La mise en place du Plan Mercredi poursuit avant tout un objectif pédagogique : mettre en place une organisation de la semaine la plus respectueuse possible des rythmes naturels de l'enfant afin de favoriser son épanouissement personnel et en collectivité.

Dans ce cadre-là, le P.E.D.T. constitue pour la ville un outil essentiel pour la mise en œuvre de sa politique éducative. Il contribue à la lutte contre les inégalités scolaires et d'accessibilités aux loisirs en mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés au niveau du territoire. Il favorise la création de synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux.

Les 4 axes de la charte qualité du Plan Mercredi :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)

IV- Une organisation en cohérence avec les intentions éducatives de la collectivité

La municipalité fait le choix de s'appuyer sur l'équipe d'animation du service éducation jeunesse pour assurer l'encadrement et l'animation des différents temps éducatifs.

Elle fait également le choix de maintenir des taux d'encadrements favorisant la sécurité des enfants pour permettre un accueil et des animations de qualité.

Pour répondre aux exigences réglementaires, elle met en œuvre tous les moyens nécessaires : renforcement de l'équipe, mise en place d'accompagnement à la formation sur site (formations aux activités, au temps de restauration...), formation diplômante (CQP animateur périscolaire, BPJEPS...)

Les équipes d'animation du service éducation jeunesse travaillent, en lien avec les différents partenaires du territoire, à la mise en œuvre de la politique éducative de la collectivité à travers une organisation qui se veut soucieuse du bien-être des enfants, du vivre-ensemble et de la notion de plaisir. Les équipes d'animation mènent une réflexion permanente sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Elles restent informées en permanence de l'actualité, des évolutions réglementaires, des changements et nouveautés en matière d'éducation.

La question de la jeunesse est régulièrement au centre des réflexions. La crise sanitaire a eu un impact important sur les habitudes des jeunes. Ils sont moins visibles sur notre territoire depuis début 2021. Un questionnaire a été élaboré pour connaître leurs attentes et l'évolution de leurs pratiques et de leurs besoins. Des orientations seront fixées pour faire évoluer rapidement le fonctionnement et les propositions à destination des 11-17 ans. La commune est partenaire du dispositif "Les invisibles" piloté par la Mission Locale. Cette mobilisation des acteurs sociaux éducatifs autour de la question de la jeunesse est un atout important pour le territoire notamment dans les politiques à développer sur ce sujet.

Les actions mises en place, en cours ou à venir :

- **Outil en main**
 - L'Association "l'Outil en Main" a pour but l'initiation des jeunes de 9 à 14 ans aux métiers manuels, par des gens de métier, bénévoles et généralement à la retraite, avec de vrais outils au sein de vrais ateliers.
 - Elle a pour objectif la revalorisation de tous les métiers manuels artisanaux, métiers du bâtiment, métiers du patrimoine, etc...
 - L'Outil en Main permet aux anciens, hommes et femmes qualifiés et riches d'expérience, de rester dans "la vie active" en transmettant aux jeunes générations les gestes de leur métier et l'amour du travail bien fait.
 - Les ateliers sont autant de lieux de rassemblement et d'échange entre les jeunes et leurs aînés.

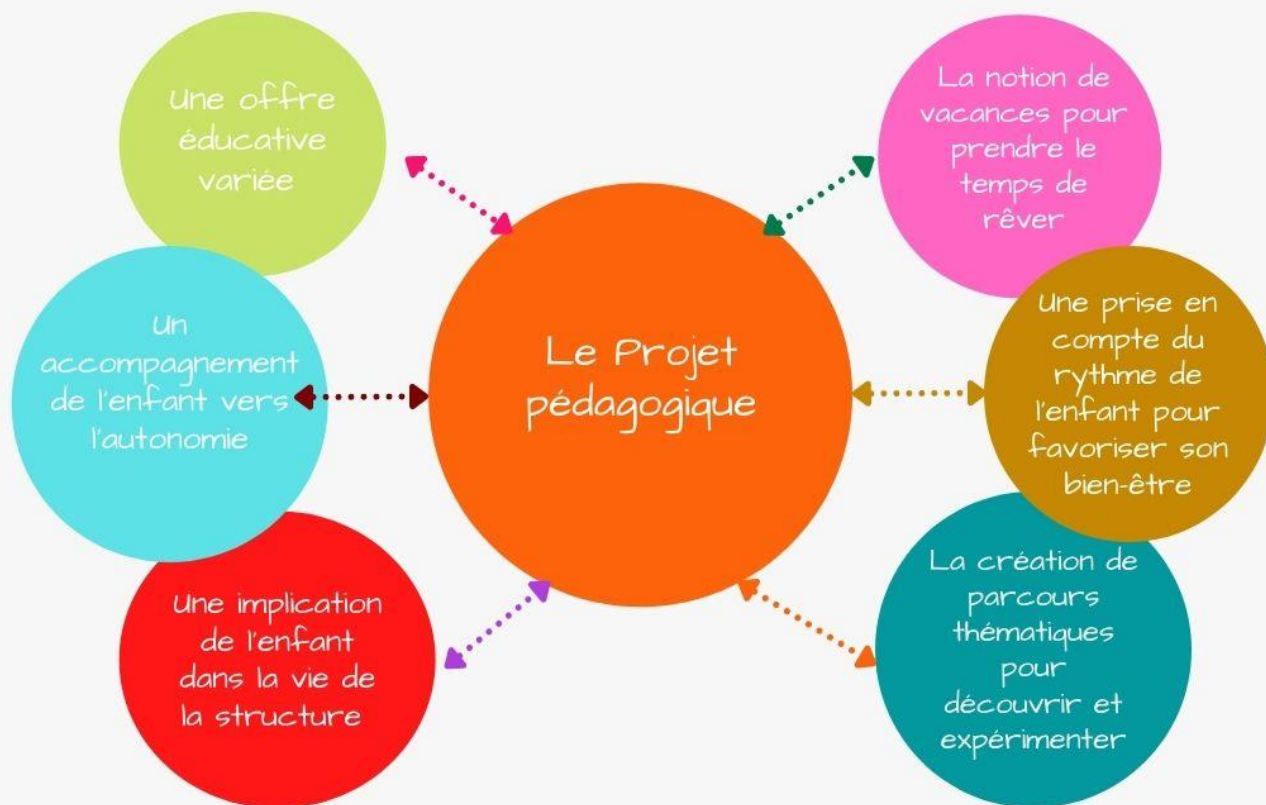
- Les gens de métier contribuent à l'épanouissement de l'enfant en lui faisant découvrir leur métier. Ils reprennent ainsi quelques heures d'activité réelle chaque semaine, et profitent de la relation privilégiée entre générations, ce qui donne à cette action une dimension exceptionnelle. Ils retrouvent aussi à l'atelier leurs pairs avec lesquels ils partagent les mêmes valeurs.
- **Partenaire du dispositif "les Invisibles" piloté par la Mission Locale :**
 - Ce dispositif a pour objectif d'aller à la rencontre des jeunes qui ne fréquentent pas les structures d'accueil, qui sont déscolarisés et ne sont pas connus des partenaires sociaux afin de leur apporter un soutien, une information sur les aides et dispositifs existants et éviter un isolement préjudiciable pour leur avenir.
 - Les acteurs jeunesse et notamment les animateurs, ont suivi une formation appelée « Aller vers » pour favoriser la rencontre avec les jeunes sur le territoire.
- **Partenaire de l'intercommunalité AQTA dans l'élaboration du Plan d'Action des Jeunesses.**
 - Définir les priorités sur les questions de la jeunesse et apporter de la cohérence sur les actions mises en place sur le territoire intercommunal.
 - Les communes travaillent ensemble à l'élaboration d'un plan d'actions sur les questions des jeunes afin de répondre aux enjeux présents et à venir pour nos jeunes sur le territoire.
- **Accompagner les initiatives jeunes dans le domaine du Sport santé, de la solidarité :**
 - « Projet en Inde : Les Hindipendantes :
 - 2 jeunes filles ont monté une Junior Association pour développer un projet solidaire, en partenariat avec une association française qui finance en Inde une maison de soutien pour jeunes filles défavorisées. Les actions menées par les 2 jeunes, accompagnés de l'animatrice jeunesse, ont permis notamment de financer un poste d'enseignant sur une année.
 - Cette expérience aura permis aux 2 jeunes filles de gagner en maturité et développer leur capacité à s'ouvrir au monde et à s'émanciper.
 - « Ateliers multisports » proposés au 11-17 ans tous les mercredis après-midi pour lutter contre la sédentarité et sensibiliser aux bienfaits du sport dès le plus jeune âge.
- **Animations proposées en partenariat avec la Médiathèque :**
 - Animations, tout au long de l'année, autour des jeux de société pour les élèves des écoles primaires (jouer/créer/apprendre autrement en s'amusant)
 - Animations « jeux de société » pour partager des moments conviviaux en famille.

- Engagement sur la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces extérieurs aux structures d'accueil (école, ALSH, Accueil périscolaire, espace jeunes) :
 - Redonner à la nature toute sa place au sein des écoles et accueils collectifs.
 - Favoriser la récupération, l'infiltration dans les sols des eaux de pluie.
- Développer le dispositif « Argent de poche ».
 - Offrir la possibilité à des jeunes âgés de **16 à 18 ans** d'effectuer des **petits chantiers** de proximité en contrepartie d'une **indemnisation**. Transmettre la valeur du travail.

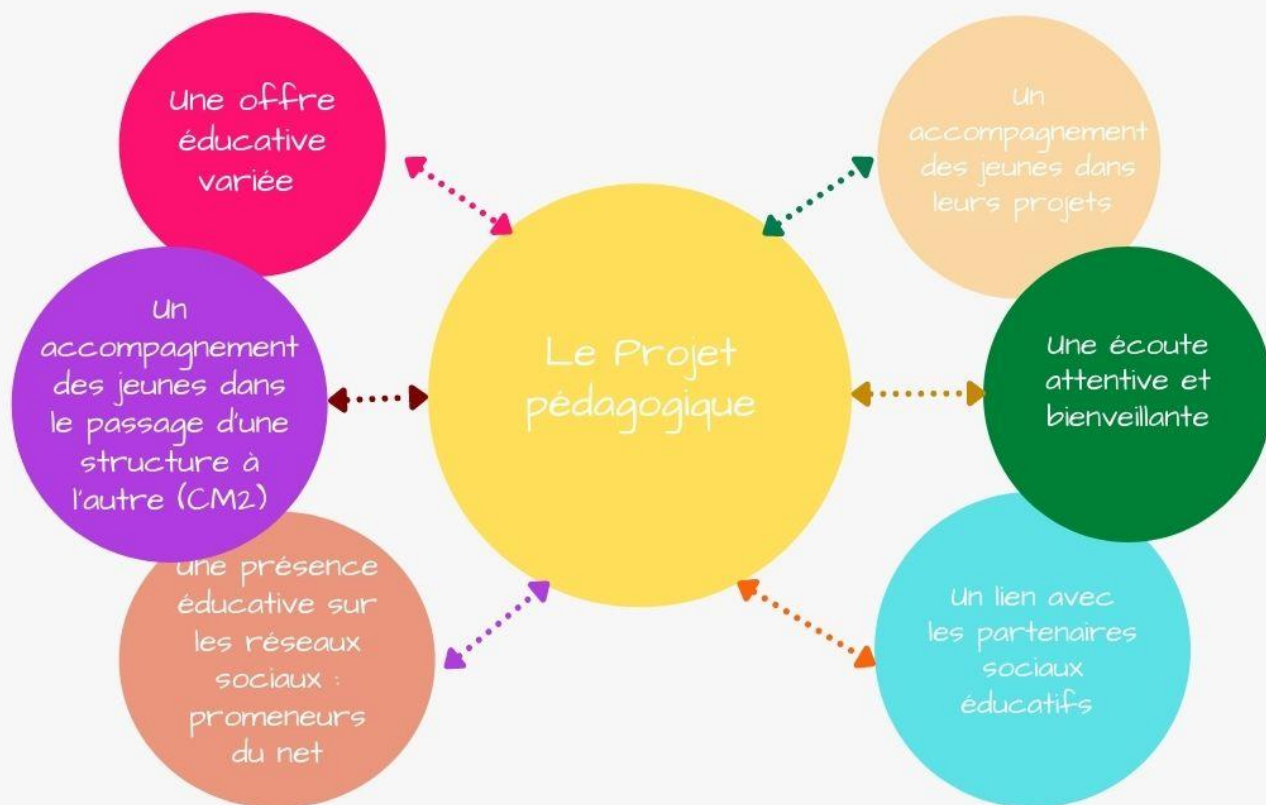
4.1. Les structures



L'accueil de loisirs 3-10 ans



L'espace jeunes 11-17 ans



V- Les modalités de suivi

Le suivi du projet est organisé au travers de réunions de concertation et de coordination entre les enseignants, les animateurs, les élus, les parents et les associations.

Les commissions et groupes de travail se réunissent tout au long de l'année avec pour objectifs de créer du lien entre les acteurs et apporter de la cohérence entre les projets de chaque partenaire.

Le Comité de pilotage se réunit, 1 fois par an, afin de tenir compte des remarques et des projets formulés et fixer les orientations du projet.

L'évaluation :

L'évaluation doit permettre de vérifier la réalisation des objectifs, la complémentarité entre les différents partenaires et la cohérence entre les temps éducatifs.

Le comité de pilotage est une instance d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire, à identifier certaines difficultés et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence, d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le Projet Éducatif de Territoire mis en œuvre sur la commune.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux parents.

Constitution du Comité de Pilotage

Le Maire

L'Adjoint à l'éducation et à la jeunesse

Conseillers municipaux membres de la commission jeunesse

La Directrice Générale des Services

Le coordonnateur enfance jeunesse

Les responsables des accueils de loisirs (périscolaire et extrascolaire)

Un enseignant de l'école publique / Un enseignant de l'école privée

Un représentant des parents d'élèves de chaque école

2 à 3 représentants de jeunes

En fonction des thématiques et problématiques d'actualités, une invitation est envoyée à :

Un représentant de la CAF

Un représentant de la DASEN

Un intervenant extérieur (OEM, etc...)

Le rôle du référent PEDT :

- Il conduit le projet éducatif sur le terrain et met en cohérence l'ensemble des actions.
- Il assure l'évaluation du projet et participe à l'élaboration de nouvelles activités
- Il repère et mobilise les acteurs éducatifs nécessaires aux activités.
- Il coordonne une équipe d'animation.
- Il sensibilise les acteurs aux problématiques de sécurité et de prévention. Il est garant du respect des règles et consignes.
- Il identifie les besoins en formation et assure la continuité des actions en prévoyant les remplacements éventuels
- Il fait le lien entre les différentes commissions, les partenaires et les élus.
- Il propose une méthode de travail (répartition des tâches, d'échanges, gestion du matériel et des équipements...).

Fait le 11 janvier 2023, à Belz

Dominique de WIT
Adjoint à l'Education et la
Jeunesse

Annexes

Convention Plan Mercredi

Grille Evaluation PEDT